

LE MOUVEMENT HABITAT ET HUMANISME

Depuis plus de 30 ans, pour répondre à l'exclusion et à l'isolement des personnes en difficulté, Habitat et Humanisme agit en faveur **du logement, de l'insertion et de la récréation des liens sociaux.**

Résolument tourné vers l'innovation, Habitat et Humanisme a développé **des outils économiques à vocation sociale pour mener à bien son action.**

Habitat et Humanisme s'est donné pour mission :

- ▶ de permettre aux personnes à faibles ressources, précarisées en raison de leur situation sociale, de leur âge, de leur handicap ou de leur santé, d'accéder à un logement décent, adapté à leur situation et leurs ressources,
- ▶ de contribuer à une ville ouverte à tous, en privilégiant les logements situés dans "des quartiers équilibrés",
- ▶ de proposer un accompagnement personnalisé ou collectif pour favoriser la récréation de liens et l'insertion sociale.



Le Mouvement Habitat et Humanisme est composé d'une Fédération reconnue d'utilité publique rassemblant :

- 55 associations couvrant 80 départements,
- 1 implantation en Belgique et au Luxembourg,
- 2 sociétés foncières,
- 8 Agences Immobilières à Vocation Sociale,
- La Pierre Angulaire réseau d'établissements de retraite et de soins.



Pour tout renseignement :

Tel : 04 72 26 03 48

epargne.solaire@habitat-humanisme.org

EHD
Entreprendre
pour Humaniser
la Dépendance

69, Chemin de Vassieux
69647 Caluire et Cuire cedex
Tél. 04 72 26 03 48 · Fax. 04 78 23 82 53
epargne.solaire@habitat-humanisme.org

 **habitat &
humanisme**
bâtitteur de liens

Retrouvez-nous sur :



www.habitat-humanisme.org

EHD

Entreprendre
pour Humaniser
la Dépendance


habitat &
humanisme

LA SOCIÉTÉ EHD

ENTREPRENDRE POUR HUMANISER LA DÉPENDANCE

La société anonyme EHD (Entreprendre pour Humaniser la Dépendance) a été constituée en 2003 sous forme de société coopérative d'intérêt collectif à capital variable. EHD bénéficie de l'agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS).

Au sein du Mouvement Habitat et Humanisme, la société EHD réalise :

- la construction et la remise aux normes d'établissements d'accueil et de soins à destination de personnes âgées dépendantes, à faibles ressources,
- des habitats intergénérationnels et des logements sociaux destinés à des personnes fragilisées par l'âge ou l'état de santé nécessitant un "prendre soin" particulier et des personnes à faibles ressources, notamment des jeunes,
- des hébergements temporaires, en partenariat avec les Pouvoirs Publics, destinés à des personnes très vulnérables en situation précaire.



EHPAD Lépine Versailles à Versailles (78)



EHPAD Plessis-Pont-Pinel à Saint-Malo (35)

UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

> RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU :

- Dans le cadre du dispositif Madelin, votre investissement dans EHD **ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 18%** du montant de la souscription, plafonnée à 50 000€ pour un célibataire et à 100 000€ pour un couple marié ou pacsé.
- Cette réduction s'applique dans la limite des niches fiscales à 10 000€ de réduction d'impôt par foyer, **avec faculté de report pendant 5 ans.**

> IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE

Les parts sociales d'EHD ne sont pas soumises à l'IFI.

> FISCALITÉ LIÉE À LA REVENTE

En cas de revente des parts sociales, vous vous acquitterez des droits de mutation en vigueur (5% au 01/07/2019) et de l'impôt sur les plus-values.

CONDITIONS

- Vous devez conserver les parts sociales **au minimum 5 ans**, à compter de l'année suivant la réalisation de l'augmentation de capital.
- Si vous vendez tout ou partie de vos parts avant 5 ans (sauf en cas de décès, d'invalidité ou de licenciement), il sera procédé à une reprise de la totalité de la réduction d'impôt dans la limite du montant de la cession.

UN INVESTISSEMENT SOLIDAIRE À FORTE UTILITÉ SOCIALE

Vous pouvez devenir associé d'EHD à tout moment en vous portant acquéreur de parts sociales de la société, d'une valeur de 20 € (part susceptible de revalorisation annuelle).

- C'est un investissement dans la pierre dont vous connaissez exactement la destination et l'esprit, celui de la solidarité.
- C'est un investissement d'une réelle efficacité sociale : le logement et le soin des personnes âgées à faibles ressources, représentent un enjeu social et humain majeur, à l'heure où l'allongement de la vie s'est accru parallèlement à la précarité.

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.

Notre Dame de la Providence à Varennes-Vauzelles (58)

La résidence intergénérationnelle Fabrice Cayol à Nice (06)

La Maison des Pères Blancs à Bry-sur-Marne (94)



Caractéristiques de votre investissement

- ▶ Pour permettre à EHD de mener à bien ses projets, il est recommandé de réaliser cet investissement solidaire dans une perspective à long terme (10 à 15 ans). Néanmoins, vos parts sont cessibles, EHD s'engage à exercer ses meilleurs efforts pour répondre aux demandes de cession. Le vendeur s'acquittera des droits de mutation en vigueur.
- ▶ Les parts ne sont pas cotées.
- ▶ EHD ne distribue pas de dividende.
- ▶ Le capital est variable, il peut augmenter à tout moment, soit au moyen de souscriptions nouvelles effectuées par les associés, soit par l'admission de nouveaux associés : vous pouvez souscrire à tout moment.
- ▶ Les parts sociales sont nominatives et indivisibles. La coopérative ne reconnaît qu'un propriétaire pour chacune d'elle. La responsabilité de chaque associé ou détenteur de parts est limitée à la valeur des parts qu'il a souscrites ou acquises.
- ▶ En tant qu'associé, vous participez aux Assemblées Générales d'EHD, les documents comptables sont à votre disposition, sur simple demande : vous pouvez ainsi suivre votre investissement.
- ▶ EHD a reçu le label Finansol, garantie de transparence, d'éthique et de solidarité dans l'utilisation et la gestion de l'épargne.



Le label Finansol garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne EHD. Plus de renseignements sur www.finansol.org